

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Chères Amies, Chers Amis,

C'est toujours avec plaisir que la commune accepte l'invitation que lui adresse le comité de l'APCAV à participer à sa traditionnelle assemblée d'été. Il est important pour elle, à cette occasion, de communiquer sur les différents projets, chantiers ouverts sur la commune de Bagnes et à Verbier en particulier. Elle souhaite aussi, dans la mesure du possible, répondre à vos questions.

J'aurai le plaisir tout à l'heure de céder la parole à M. Joël Di Natale, directeur des SIB, qui vous présentera le cadre dans lequel il exerce ses activités et les différents produits que ses services proposent et qui peuvent répondre, pour la plupart, à vos attentes et à vos besoins.

A. Centre sportif

Vous n'êtes pas sans savoir que le centre sportif a été malheureusement la proie des flammes et qu'aujourd'hui ni la piscine intérieure, ni la patinoire ne sont disponibles. Cependant, la piscine extérieure est elle ouverte depuis une dizaine de jour. Il m'a paru important de faire le point à ce sujet.

Au lendemain du sinistre, la commune a immédiatement mis sur pied un comité de gestion que je préside et qui est dirigé opérationnellement par M. Louis-Ernest Sidoli, Chef de sécurité de la commune de Bagnes. Il faut d'abord se réjouir que ce sinistre n'ait fait ni mort, ni blessé. Nous avons eu beaucoup, beaucoup de chance. Le comité s'est fixé 4 objectifs :

1. **La sécurisation** de l'ensemble du site et des personnes appelées à y intervenir. Cet objectif est aujourd'hui réalisé. Il a fallu par exemple

évacuer plus de 3750 kilos d'ammoniac, ce qui a été fait sans aucun incident.

2. Le nettoyage du site

Cet objectif est lui aussi aujourd'hui quasi réalisé. Sans que nous n'ayons dû déplorer un quelconque incident. Il me plaît de relever le professionnalisme et la diligence des différentes entreprises qui sont intervenues et qui interviennent encore sur les lieux.

3. L'ouverture de la piscine extérieure et de la nouvelle salle omnisport

Ici aussi, nous devons nous réjouir que l'une est désormais disponible au public et que l'autre le sera tout bientôt. Certains jours, plus de 80 ouvriers s'activaient sur l'ensemble du site. C'est dire si nous avons voulu tout mettre en œuvre pour résoudre les problèmes aussi vite que possible.

4. La reconstruction

Très vite interviewé par des journalistes, j'ai affirmé que la commune de Bagnes reconstruirait le centre sportif plus beau qu'avant. Nous ne désirons pas, sans perdre inutilement du temps, cependant, nous précipiter. Nos efforts portent d'abord sur la patinoire, que nous souhaitons pouvoir ouvrir pour l'hiver prochain avec une solution provisoire mais apte à répondre aux différents besoins de notre clientèle (clubs de hockey, patinage artistique, public).

Le restaurant provisoire, qui n'a pu échapper aux flammes, sera reconstruit en bordure de la zone de détente de la piscine extérieure, aux abords même du parking de l'ancienne fourrière. Pour le reste, il est trop tôt pour en parler dans le détail. Sachez cependant que nos équipes se penchent déjà sur la question de la reconstruction des parties sinistrées.

B. Place centrale

Les travaux d'aménagement des infrastructures (conduites des eaux, tubes pour le chauffage à distance) de la place centrale ont duré tout le printemps. Aujourd'hui, ils sont en grande partie terminés et pour l'été la place centrale a été aménagée sous une forme proche du visage qu'elle pourrait prendre définitivement. Nous restons à votre disposition pour écouter vos remarques et vos suggestions. Sachez cependant que la

commune travaille déjà en étroite collaboration avec l'ensemble des riverains qui restent les principaux concernés.

Il est bon également de préciser que le pouvoir de décision du Conseil communal en la matière est limité, puisqu'il s'agit d'une route cantonale, gérée par les services cantonaux. Nous n'avons pas la possibilité de faire comme nous le voulons.

C. Curala

Le projet de Curala est entré dans sa première phase de réalisation, celle de la transformation de la gare. Les voies seront semi-enterrées. Un carton à chaussures, si vous me permettez l'expression, les couvrira sur un peu plus de 250 mètres. L'accès aux gares de Téléverbier sera direct. Sur l'ensemble du site, la commune a lancé un appel d'offre qui s'articule autour de 4 axes distincts mais interdépendants :

1. Les transports

Gare TMR, gare TVSA, gare postale, parkings (1200 places), déviation de la route cantonale sur la vallée. Cet axe-là est évident puisque Curala sera une sorte de hub intermodal des transports.

2. Axe hôtelier

Il est prévu d'y construire 2 hôtels de quelque 200 lits chacun. Le 1^{er} d'entrée de gamme, le 2^{ème} de 3 à 4 étoiles. Des locaux de bien-être, indispensables à l'offre hôtelière d'aujourd'hui, seront également aménagés (spa, wellness).

3. Axe commercial

Des surfaces commerciales seront mises à disposition des sociétés qui le souhaitent. La Migros a déjà manifesté son intérêt. S'y adjoindront des surfaces de bureaux pour répondre aux besoins des sociétés travaillant déjà aujourd'hui dans le secteur des services et souhaitant soit s'établir chez nous, soit disposer de locaux pratiques.

4. Axe logements

Il sera aussi prévu une zone de logements avec appartements à vendre et la construction de logements protégés en accord avec une société spécialisée souhaitant offrir ce type de logement à une clientèle qui réclame un encadrement particulier sans souhaiter être en EMS (social, médical,...).

A cela s'ajoute les interconnexions qui ne manqueront pas de voir le jour entre l'exploitation de l'Espace St-Marc et des aménagements sportifs (terrains de football et de tennis) et les futurs hôtels. Cet été, Bagnes a accueilli successivement le FC Rennes et le PSV Heindhoven pour leur camp d'entraînements respectif. Un peu plus de 900 nuitées ont ainsi été générées.

D. Terrains Besson

La société White Hermitage, qui compte en son sein M. Alessio Carabba, dont la famille est fidèle à Verbier depuis de très nombreuses années, a développé sur les terrains dits « Besson » un projet hôtelier et de résidence hôtelière qui répond aux exigences de la LRS. Parallèlement, la commune poursuit auprès du Canton, la procédure de modification partielle de la zone, procédure pour laquelle un plan de quartier est nécessaire. La société White Hermitage aura l'occasion de présenter ce plan de quartier aux personnes qui ont fait opposition à la modification partielle de la zone.

A l'heure où je vous parle, la procédure n'est pas terminée. Le Conseil général, se déterminera prochainement à ce propos.

E. Agents de qualité

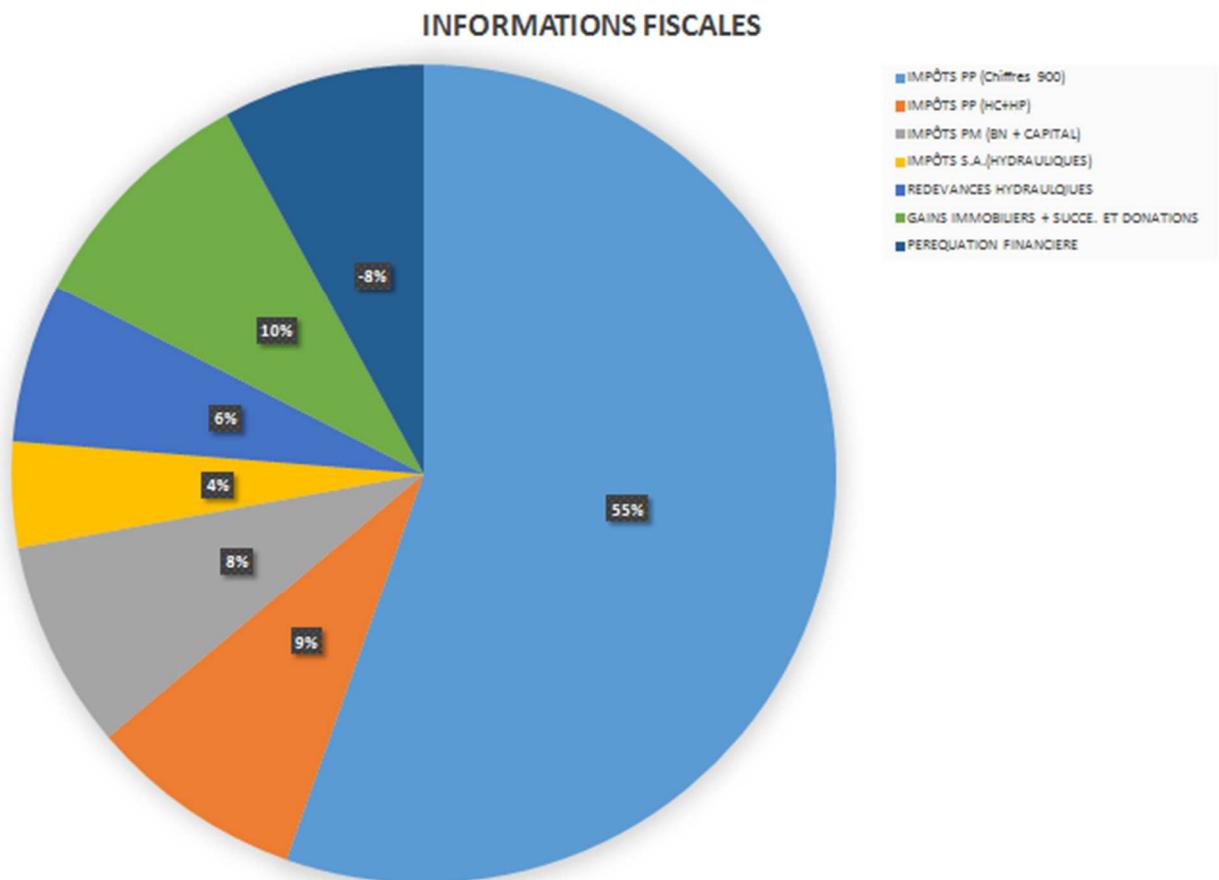
Le Conseil général de Bagnes, lors de son plenum de mars dernier, a validé le concept d'agents de qualité. MM. André Guinnard et Maurice Vaudan, conseillers généraux, sont aujourd'hui ces agents de qualité. Il leur est demandé de prendre note des problèmes, des dysfonctionnements qu'ils constatent à Verbier ou ailleurs dans la Commune et de s'en faire les porte-paroles auprès de l'administration communale. Ils ont déjà établi à son attention un rapport qui a permis de régler l'un ou l'autre problème.

M. André Guinnard, présent dans la salle, se tient à votre disposition notamment pendant l'apéro pour répondre à vos questions et pour mieux faire connaître son rayon d'actions.

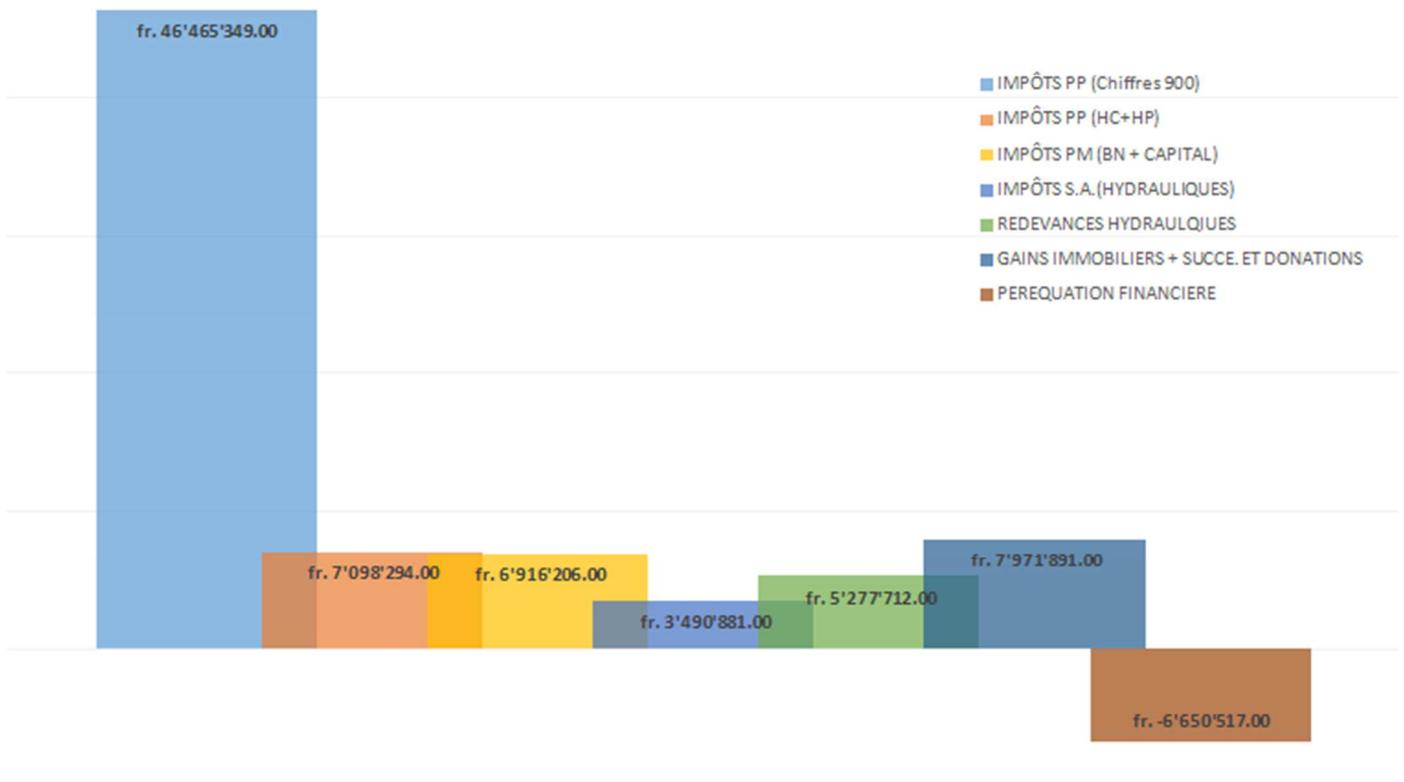
F. Informations fiscales

A la demande légitime de votre présidente, je vous donne quelques informations sur les recettes fiscales de la commune de Bagnes, que j'élargis brièvement aux comptes 2017. Ces derniers, approuvés par le Conseil général en juin dernier, sont bons, voire excellents. Ils témoignent d'une part de l'attractivité de notre commune et d'autre part de la vigueur de l'activité économique déployée tout au long de 2016. Les quelque 120 millions de recettes sont contrebalancés par un peu plus de 90 millions de charges. Il est bon de rappeler que les exigences de nos concitoyens, tout comme les vôtres, ne cessent de croître et que les satisfaire engage des coûts toujours plus importants.

Concentrons-nous, l'espace de quelques instants, sur la répartition en % des différentes recettes fiscales :



INFORMATIONS FISCALES



G. Vols hélicoptères

La directive de chantier qui détermine les périodes pendant lesquelles les chantiers sont soit interdits, soit restreints dans les travaux possibles, règle également l'usage de l'utilisation de l'hélicoptère.

Il me plaît cependant de préciser que la commune a accordé la possibilité d'utiliser l'hélicoptère à la suite de nombreuses demandes qu'elle a reçues d'abord de votre part ou de la part des architectes mandatés par vos soins pour la réalisation ou la transformation de biens immobiliers.

La commune de Bagnes est l'une des rares communes si ce n'est la seule de notre Canton à avoir mis sur pied une directive de chantier aussi contraignante que celle qui est aujourd'hui en place. Chaque année, celle-ci est revue à l'occasion d'une séance à laquelle participent les représentants des entrepreneurs, de la Société de Développement et des services communaux. C'est volontiers que la question de l'hélicoptère sera à cette occasion réexaminée et que nous en limiterons l'accès.

Une fois cette correction établie, que l'on ne vienne cependant pas me demander d'y déroger sous plusieurs prétextes qui font, bien entendu, du chalet en question un cas à part, nullement assimilable aux autres. On n'exige pas d'autrui ce dont on ne veut pas se priver soi-même. Il faut également signaler que l'usage de l'hélicoptère est parfois rendu indispensable faute d'accès ou, surtout, faute d'accord avec les voisins pour disposer d'un droit de passage. Il est difficile pour la commune de s'immiscer dans ces querelles privées. Evitez, je vous prie, qu'elle soit prise en otage.

La directive de chantiers est consultable sur le site de la commune et donc à votre disposition. Vous pouvez sans autre en prendre connaissance.

Voilà. J'en ai terminé pour l'essentiel. C'est volontiers que je répondrai à vos questions après la présentation des SIB par M. Joël Di Natale, auquel je cède la parole.

Eloi Rossier
Président de la Commune de Bagnes